



DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

APPEL A CANDIDATURES CADRE DE COMPAGNIE SNU (H et F) Équipe d'encadrement

Après une première phase de préfiguration menée en 2019 dans treize départements pilotes, le dispositif est étendu en 2020 à l'ensemble des départements de métropole et d'outre-mer. Cette deuxième phase de préfiguration doit concerner entre 20 000 et 30 000 jeunes au niveau national. Plus d'informations sur : www.snu.gouv.fr

Afin d'encadrer 200 mineurs qui seront accueillis en juin 2020, en Seine-Maritime, **les services de l'État recherchent des hommes et des femmes pour occuper la fonction de cadre de compagnie.**

Profil :

- âgé de 25 ans et plus ;
- titulaire du BAFD, d'un brevet d'état ou équivalence dans l'armée ou l'éducation nationale ;
- expérience confirmée dans l'encadrement d'un public adolescent.

Date et prise de fonction : 20 ou 21 juin 2020.

- Disponible du 21 juin au 4 juillet 2020 (en hébergement 24/24 h en Seine-Maritime)

Il est à noter que les cadres de compagnie recrutés devront obligatoirement suivre 39h de formation à l'occasion de modules organisés sur une ou plusieurs dates entre les mois d'avril et de juin 2020. La participation à ces journées de formation sera rémunérée.

Mission : Chaque compagnie est composée de 5 maisonnées (chacune étant constituée d'une dizaine jeunes âgés de 15/16 ans et encadrée par un tuteur). L'encadrement des compagnies est assuré par un binôme de cadres expérimentés. On distingue un capitaine de compagnie, chargé du dialogue avec l'équipe de direction et de l'animation de la compagnie, et un adjoint. Ce binôme est responsable de l'encadrement de la vie courante de la compagnie. Il dirige l'action des tuteurs et résout les éventuelles difficultés rencontrées par la compagnie, notamment disciplinaires.

Rémunération : 80 € net par jour (+ hébergement et restauration pris en charge) sur la base d'un contrat d'engagement éducatif.

Remarque : Chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédures pénales : consultation du bulletin n°2 B2 du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS) de chaque candidat retenu.

**Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation)
jusqu'au 20 mars 2020 inclus, par courriel, à l'adresse suivante:**
ddcs-snu@seine-maritime.gouv.fr